

Commission administrative du SNPREES-FO

18 et 19 janvier 2017

Résolution générale

La CA du SNPREES-FO se félicite du succès qu'a constitué la tenue du congrès fédéral et du congrès du syndicat national à Gravelines, qui ont défini des mandats sur la base de revendications claires.

Comme la CEF de la FNEC-FP FO, la CA approuve totalement la déclaration du secrétaire général de la Confédération lors de notre congrès : « *Quel que soit le scénario, FO ne donnera de consigne de vote, ni au premier, ni au second tour* ».

La conclusion du secrétaire général de la confédération à l'issue du congrès : « *Jamais, nous n'accepterons l'inversion de la hiérarchie des normes qui signifie tout à la fois la destruction des conventions collectives et du statut général de la fonction publique* » est notre feuille de route face aux attaques en cours et à celles qui sont d'ores et déjà annoncées dans le cadre de la pré-campagne à l'élection présidentielle.

Dans la fonction publique la mise en place de la loi Travail, avec notamment la création par ordonnance du CPA remet en cause les garanties statutaires collectives, particulièrement en matière de formation. La CA apporte son soutien à la position commune des fédérations de fonctionnaires FO, CGT et Solidaires, qui ont décidé de boycotter les réunions sur le CPA qui n'ont de concertation que le nom et qui « *appellent la ministre de la fonction publique à engager une vraie négociation de fond sur les carrières et parcours professionnels* ».

Assurer aux universités et aux EPST les moyens de fonctionner

Chaque année, officiellement, le budget de l'ESR augmente, des postes sont créés.

La réalité, avec la LRU et les RCE, c'est :

- le gel des postes,
- les déficits des établissements,
- la dégradation des conditions de travail,
- les enseignements non assurés,
- l'absence de recrutement dans les EPST.

En conséquence, le SNPREES-FO exige que le ministère assume sa responsabilité de garantir un réel droit, pour tout bachelier, à un enseignement universitaire articulant enseignement et recherche, gratuit et de qualité. En conséquence, nous demandons l'abandon de la LRU et des RCE et que le ministère assume l'ensemble des financements des moyens nécessaires, en terme de postes statutaires et de moyens de fonctionnement. Cette exigence est d'autant plus urgente face à l'accroissement du nombre d'étudiants.

Mettre en échec les procédures d'évaluation

La CA rappelle que la FGF-FO n'a pas signé le pseudo-protocole PPPCR. Elle rappelle la revendication du congrès de Gravelines de retrait total de ce pseudo protocole.

Comme dans l'Éducation nationale, la transposition de PPCR aux enseignants de statut 2nd Degré en

poste dans l'ESR entraîne une carrière allongée, un accompagnement obligatoire distinct du droit à la formation continue, une hors-classe dont l'accès est drastiquement réduit, la fin de la note chiffrée et une évaluation sur entretien professionnel individualisé totalement arbitraire. En outre, ceci remet en cause l'indépendance statutaire garantie aux PRAG-PRCE (enseignants) ainsi que leur liberté pédagogique. La CA rejoint le combat de la FNEC-FP FO pour obtenir l'abandon de l'évaluation des enseignants de statut 2nd degré. Elle incite tous les syndicats départementaux du SNPREEES à se rapprocher des FNEC-FP dans les départements pour rejoindre ce combat et les appelle à participer aux rassemblements qui auront lieu pour l'abandon de l'évaluation le 1^{er} février à l'appel commun de la FNEC-FP FO, la CGT Educ'Action et Sud-Éducation.

La CA rappelle son opposition à l'évaluation des BIATSS, qui passe notamment par les entretiens professionnels individualisés (EPI).

La CA réitère également son opposition à l'évaluation des enseignants-chercheurs, renommée « suivi de carrière ». Elle constitue une remise en cause majeure du statut particulier des enseignants-chercheurs, qui leur garantit l'absence de toute soumission hiérarchique ; elle est contradictoire avec leur indépendance, leur liberté pédagogique et leur liberté de recherche.

La CA appelle tous les syndicats départementaux à faire signer la pétition « Pour que le "suivi de carrière" ne soit pas mis en œuvre » et à initier des prises de position collectives (en AG, par UFR, départements, laboratoires, ...) dans les établissements pour exprimer le refus de cette procédure et demander au ministère son abandon immédiat, avant l'ouverture du portail « ALYA » le 28 mars 2017.

PPCR

La CA dénonce la préparation par le ministère des mesures de transposition de PPCR aux corps de l'enseignement supérieur et de la recherche sans aucune négociation préalable et dans la connivence avec certaines organisations syndicales, chargées d'en assurer le suivi publicitaire. À la suite des annonces ministérielles, la CA prend acte de mesures positives pour certains corps (ingénieurs, bibliothécaires) mais qui ne produiront leurs effets que progressivement et dont l'application dépend en partie de mesures concrètes prises après le départ de l'actuel gouvernement.

La CA rappelle que l'application de ce protocole se fait dans un contexte d'austérité. Les quelques mesures de revalorisation sont annulées par un allongement des carrières (allongements d'échelons et suppression des avancements accélérés), l'augmentation des cotisations retraites, l'inflation prévisible, ...

De plus les revalorisations indiciaires sont en grande partie le résultat du transfert d'une partie des primes en points indiciaires. L'individualisation des avancements est renforcée, avec les contingentements pour l'accès aux échelons terminaux (nouvelles hors-classes).

La création d'une « classe exceptionnelle » pour les enseignants de statut 2nd Degré, d'un « échelon exceptionnel » contingenté pour les MC, ont pour objectif de multiplier les injonctions de travail supplémentaire au-delà des obligations statutaires de service, et sont donc attentatoires à leurs statuts.

Les discordances avec les grilles générales de la fonction publique sont maintenues (ex. : ASI) voire s'accroissent.

Les mesures annoncées ne répondent pas aux revendications d'intégration du corps des ASI dans le corps des IGE, du droit à une carrière complète pour tous, d'augmentation du point d'indice pour rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2010 (+ 8%) et d'attribution de 50 points d'indice pour tous, dès le pied de grille.

La CA dénonce les mesures RH qui accompagnent ces mesures indemnitaires, comme par exemple le couplage avancement/évaluation.

Poursuivre le combat contre la mise en oeuvre du RIFSEEP

Le RIFSEEP contribue à l'individualisation des rémunérations en déconnectant les primes et le grade.

Le combat initié par le SNPREES-FO pour l'abandon du RIFSEEP, qui s'est manifesté notamment par la remise au ministère d'une pétition nationale portant plus de six mille signatures de personnels de l'ESR, a abouti à repousser la mise en oeuvre du RIFSEEP : le décret et l'arrêté du 27 décembre 2016 sur le RIFSEEP reportent en effet l'application pour les ITRF, les ITA et les personnels de bibliothèques au 1^{er} septembre 2017. Cette première victoire est un encouragement pour demander et obtenir l'abandon définitif du passage au RIFSEEP, que nous ne voulons toujours pas. La CA réaffirme la nécessité d'obtenir l'exemption définitive de ces corps, en vue d'obtenir l'abandon pour tous les corps concernés.

Fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS

Le ministère propose une fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS par l'utilisation du principe du protocole Sauvadet. Les 45 métiers existants seraient inclus dans les 14 emplois types correspondants dans le corps des ITRF. Les conséquences pour les fonctionnarisés seront en partie négatives : mobilité et polyvalence forcées, baisses du niveau de rémunération et du niveau de retraite pour une partie des personnels concernés. Par ailleurs aucune garantie n'est donnée pour le maintien des droits existants pour ceux qui resteraient PO. La CA exprime son opposition à la titularisation au rabais qui est proposée pour les PO et elle revendique une fonctionnarisation ouverte à tous, qui n'entraîne pas de dégradation supplémentaire des conditions de travail (notamment par polyvalence ou mobilité), de baisse des rémunérations par sous-classements dans les grilles ITRF, de baisse des pensions de retraite, et qui maintienne l'ensemble des droits pour ceux qui resteraient PO.

Défense des diplômes nationaux et de la recherche, abrogation des « capacités d'accueil » en M1

Un protocole d'accord a été négocié dans le secret entre le ministère d'une part, les organisations syndicales SNESUP-FSU, SGEN-CFDT, Sup'Recherche-UNSA, SNPTES, les organisations étudiantes UNEF, FAGE et PDE, ainsi que la CPU et la CDEFI), tous partisans du système LMD, que pour sa part FO a condamné dès l'origine. De ce protocole est issue la loi 2016-1828 du 23 décembre 2016, qui se présente comme une étape supplémentaire dans l'adaptation de l'enseignement supérieur au système LMD. Cette loi prévoit que les universités pourront instaurer des capacités d'accueil des étudiants à l'entrée en master 1, et qu'il revient au ministère de définir les « masters 2 » sélectifs. **DANS LE CADRE DES COMUE**

La « gestion » des étudiants qui ne pourront être accueillis se fera à l'échelle de la région académique. Cette nouvelle loi fait mine d'ignorer que la sélection est opérée par les établissements principalement en Master 2, et au niveau des milliers de « parcours-types » professionnalisés que les universités ont déjà définis.

Ces parcours-types, véritables diplômes régionaux, élaborés pour répondre aux attentes des entreprises et des régions, sont contradictoires aux diplômes nationaux, aux formations professionnelles publiques, reconnues dans les conventions collectives, élaborées dans le cadre du paritarisme (Etat, enseignants et représentants patronaux et syndicaux des branches), paritarisme auquel FO est particulièrement attaché. Ces parcours-types sont de vrais « diplômes – loi Travail ».

Cette loi, contrairement à ce qu'affirment ceux qui l'ont promue, laisse toute liberté aux universités de sélectionner comme elles le veulent, y compris en M2, en utilisant les « parcours-types ».

Cette loi va ouvrir la voie à une concurrence généralisée entre les universités et les parcours de formation dans chaque université, avec toutes les conséquences prévisibles.

Après la suppression officielle des ex-DEA, puis des « masters recherche » qui les avaient remplacés, le

LMD a supprimé les formations à la recherche dans le deuxième cycle. Toute la formation à la recherche est remise en cause, ainsi que les missions statutaires des enseignants-chercheurs.

Ce système entraînerait en outre du travail supplémentaire dans les universités et rectorats pour la sélection et l'affectation des étudiants.

En conséquence la CA s'oppose à la publication de tout décret d'application reprenant les dispositions du protocole à propos de la gestion des admissions en master et revendique l'abrogation de la loi 2016-1828.

La CA du SNPREEES-FO :

- soutient l'aspiration légitime des étudiants à un vrai diplôme, un vrai travail, un vrai salaire, et revendique le retour à de vrais diplômes nationaux
- soutient la volonté des universitaires de continuer à délivrer des enseignements disciplinaires, et de voir rétablie réglementairement la voie de préparation à la recherche.
- défend les personnels BIATSS des services pédagogiques, aux effectifs laminés, qui se retrouveraient en première ligne pour « gérer » les conflits inévitables qui découlent de la mise en place de ces dispositions

COMUE et fusions

Les processus de fusions, s'inscrivant dans le cadre des COMUE, se poursuivent, en particulier à travers les réponses aux projets IDEX. Ils entraînent une territorialisation de l'université et de la recherche, des mutualisations de services, des redéfinitions et suppressions de postes, des suppressions de filières d'enseignement.

Dans de nombreux établissements, ils provoquent une situation de crise au sein même des directions. Les personnels ne savent pas quelles seront les conséquences pour eux.

La CA rappelle la revendication du SNPREEES-FO d'abrogation de la loi Fioraso qui a mis en œuvre les COMUE. Elle demande l'abandon de la politique de territorialisation/régionalisation de la fonction publique d'État et soutient toutes les initiatives et actions visant à exprimer le refus par les personnels de toute fusion et continuent de s'y opposer.

Plus que jamais la CA constate que les COMUE et fusions sont des instruments de casse des statuts des fonctionnaires, s'opposer aux COMUE et fusions, c'est défendre nos statuts.

La CA invite les syndicats départementaux à informer le syndicat national de toute information concernant les processus de COMUE et de fusion : communication de la présidence, initiative intersyndicale ou propre au SNPREEES-FO, etc.

Soutien à la lutte des services sociaux et de santé

Comme l'enseignement supérieur et la recherche les services sociaux et de santé subissent la territorialisation, en particulier avec la mise en place des GHT (groupements hospitaliers de territoires) prévus dans la loi Touraine, qui entraîne des diminutions de capacités d'accueil des malades, des mutualisations et fermetures de services, comme celles entraînées par les fusions et COMUE dans l'ESR.

La CA du SNPREEES-FO apporte son entier soutien à la résistance des collègues des services sociaux et de santé, qui a pris notamment la forme d'un appel intersyndical FO-CGT-Sud à la grève et à une manifestation nationale à Paris le 7 mars.

Suite à la position du bureau fédéral de la FGF, la CA se déclare prête à rejoindre toute initiative de la FGF pour un appel à la grève et à la manifestation nationale dans l'ensemble de la fonction publique.

###